

# ARCHIVES

C.I.J.

Communiqué 60/6  
(Non officiel)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, sont mis à la disposition de la presse :

Au cours des audiences qui s'ouvriront le mardi 26 avril 1960 en l'affaire de la composition du Comité de la sécurité maritime (demande d'avis consultatif), les Etats prenant part à la procédure orale ont fait savoir qu'ils seraient représentés comme suit :

- Etats-Unis d'Amérique : M. Eric H. Hager, conseiller juridique du Department of State.
- Italie : M. le professeur Ricardo Monaco, chef du contentieux diplomatique du Ministère des Affaires Etrangères.
- Libérie :  
1<sup>er</sup> Honorable Rocheforte L. Weeks, ancien Attorney General adjoint du Libéria, actuellement Président de l'Université du Libéria.  
1<sup>er</sup> Honorable Edward R. Moore, Attorney General adjoint du Libéria.
- Norvège : M. Finn Seyersted, directeur des Affaires juridiques au Ministère norvégien des Affaires étrangères.
- Panama : Le Dr Octavio Fabrega, Président du conseil national des relations extérieures, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en mission spéciale.
- Pays-Bas : M. W. Riphagen, conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères.
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : M. F.A. Vallat, conseiller juridique adjoint du Foreign Office.

La Haye, le 25 avril 1960.